



➔ **FICHE D'INSCRIPTION**

STAGE DE DANSE DU 25.11.2007

au Centre Sportif Universitaire, SIUAPS

5 rue Gaspard Monge - STRASBOURG

Nom : Prénom : Date de naissance : .. / .. / ..

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :

➔ *Je coche la/les case(s) du/des cours auquel(s) je souhaite participer :*

Cours	Horaires	Type	Niveau	Teacher
<input type="radio"/>	11h00 - 12h30	Hip Hop	Intermédiaire / Avancé	Lenon Peachlum
<input type="radio"/>	13h30 - 15h00	Hip Hop	Débutant/Intermédiaire	Lenon Peachlum
<input type="radio"/>	15h15 - 16h45	Ragga	Tout public	K-lu

➔ *Je sélectionne le tarif correspondant :*

- Journée (3 cours) : 45€ Journée (3 cours) : 40€ avant le 17.11.2007
 2 cours : 35€ 1 cours : 20€

➔ *Je remplis ma grille de règlement :*

- Espèces
 Chèque (à l'ordre de Well.Com). Préciser Nom et Prénom de l'émetteur :

➔ *Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'association Well.Com et m'engage à le respecter (à consulter en page 2)*

Fait le : Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs

Mme, M. Nom : Prénom :

En qualité de

Autorise (Nom) : (Prénom) :

à participer au cours organisés par l'association Well.Com, reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (à consulter en page 2), et m'engage à ce qu'il soit respecté.

Fait le : Signature :



→ **FICHE D'INSCRIPTION**
STAGE DE DANSE DU 25.11.2007
au Centre Sportif Universitaire, SIUAPS
5 rue Gaspard Monge - STRASBOURG

Article 1

Toute cotisation doit être versée, en entier, au début du stage, afin de pouvoir participer aux activités de l'association.

Article 2

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation, de la part du participant, sans préavis d'au moins 48 h. Dans le cas échéant, nous ne remboursons que 50% du tarif unitaire. Le remboursement se fait sous demande écrite adressé à l'attention de Well.Com Association et doit être faite dans la semaine suivant le stage, le cachet de la poste faisant foi. Votre demande sera prise en compte lors de l'assemblée générale du bureau de l'association. Le remboursement sera effectif après délibération du bureau. L'indemnisation reste valable en cas d'accident ou maladie grave, dans les conditions citées ci-dessus, empêchant la participation au stage.

Article 3

La participation au cours se fait en tenue de sport et avec des chaussures propres autres que des chaussures de ville.

Article 4

Les locaux mis à disposition doivent rester en l'état. Toute dégradation pourra entraîner l'exclusion définitive de l'association et les frais engendrés sont à la charge de l'adhérent responsable.

Article 5

En cas de vol, l'association décline toute responsabilité.

Article 6

La pratique de l'activité reste sous la responsabilité du pratiquant. L'association décline toute responsabilité.

Article 7

Toute fiche d'inscription (personne mineure) doit être signée de la main d'un parent. Dans le cas contraire, l'association décline toute responsabilité.